Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Îles
Québec

Résolution adoptée par courrier électronique

Nomination au poste de directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ)

Courriel acheminé par la Présidence-direction générale aux membres du CA le 13 décembre 2022 :

Résolution n° 2022-12-941

CONSIDÉRANT la dotation du poste de directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques;

CONSIDÉRANT qu'un comité, composé des personnes mentionnées ci-dessous, a été formé afin d'effectuer le processus de sélection :

M^me^ Sophie Doucet, présidente-directrice générale;

M^me^ Marie-Josée Noël, représentante du conseil d'administration;

M. Alain Vézina, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques au CISSS de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de sélection recommandent de façon unanime la nomination de madame Josée Vallée;

CONSIDÉRANT que l'article 3 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux (1218-96) prévoit que le conseil d'administration procède à la nomination des cadres supérieurs;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 173 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le conseil d'administration doit nommer les cadres supérieurs;

CONSIDÉRANT que l'article 18.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux (1218-96) prévoit que le salaire d'une personne qui est nommée à un poste de cadre supérieur est fixé par le conseil d'administration à l'intérieur de la classe salariale de ce poste;

SUR PROPOSITION dument appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer madame Josée Vallée au poste de directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques au CISSS des Îles;

De fixer son salaire au maximum de la classe 43, tel qu'autorisée par le MSSS, en conformité avec les modalités applicables au Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux (1218-96).

Son entrée en fonction est prévue à la fin janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

En foi de quoi, j'ai signé à Cap-aux-Meules, ce quatorzième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-deux.

Sophie Doucet

Sophie Doucet
Secrétaire du conseil d'administration